



Vivre et Agir en Maurienne



La Harde



Monsieur le Préfet  
Préfecture de la Savoie  
Château des Ducs de Savoie  
BP 180173018 Chambéry Cedex

Chambéry, le 29 avril 2020

Objet : demande d'intervention sur le SCoT du Pays de Maurienne

Monsieur le Préfet,

Le comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) a approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne le 25 février 2020 dernier

Les associations France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes, Mountain Wilderness, France Nature Environnement Savoie, Vivre et Agir en Maurienne, Valloire Nature Et Avenir et La Harde, constatent l'inadaptation de ce document à l'avenir de la vallée de la Maurienne pour les raisons développées ci-dessous.

### **Ce document ne se structure pas autour d'une orientation définie.**

Selon le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, « *Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale [...] dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologiques.* »

Dans cet esprit, le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) fixe 4 priorités :

1. confirmer la Maurienne dans son positionnement de « *territoire de ressourcement authentique à taille humaine* »
2. améliorer et diversifier l'offre d'hébergement
3. engager et accompagner la diversification printemps et été
4. préserver l'offre d'hiver des changements climatiques en cours (DOO p.29)

Mais, en contradiction avec ces priorités, le SCoT du Pays de Maurienne rassemble une sélection d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) dites structurantes, projets d'aménagements qui dormaient dans les tiroirs, pour les inclure de manière totalement artificielle, sans tenir compte ni de la réalité du territoire, ni du contexte écologique.

L'adaptation au changement climatique inscrite dès l'article 1 de la loi Montagne acte 2 est totalement absente dans les arguments présentés au niveau de l'opportunité de ces projets UTN.

En place d'une vision d'avenir, ce SCoT prolonge les tendances du passé avec un développement des domaines skiables « par le haut » et une multiplication des lits touristiques motivés par le très court terme sans que ne soit envisagé l'examen d'alternatives raisonnables.

### **Ce SCoT n'intègre qu'une prise en compte incomplète des milieux naturels.**

Sur dix UTN S, huit concernent des stations de ski dont sept dans des domaines totalement vierges avec des incidences notables sur les paysages, la biodiversité et les zones humides.

Toutes se développent dans des ZNIEFF de type 2, impactent des zones humides et des sites de reproduction et d'hivernage du tétras-lyre voire du lagopède des Alpes. Toutes sont concernées par des risques d'avalanches, qui, outre l'aspect sécuritaire, obligerait à des déclenchements réguliers préjudiciables à la suivie de la faune.

Les UTN d'Aussois et Val Cenis s'inscrivent en ZNIEFF de type 1 contrairement à l'affirmation selon laquelle « *les sites Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1 ne seront a priori pas construites* » (évaluation environnementale p.73).

Plusieurs remontées mécaniques culminent à proximité de zones Natura 2000. Elles permettent par gravité ou en progressant de quelques dizaines de mètres en altitude de pénétrer dans le Parc national de la Vanoise pour l'UTN S n°7 d'Aussois ou dans le site classé du Thabor pour l'UTN S n° 3 de Valloire et l'UTN S n°5 de la Croix du Sud, voire dans le site Natura 2000 de la Lauzière pour l'UTN S n°1 de Saint François Longchamp.

Dans l'UTN S n°8 de Val Cenis, les liaisons sont à proximité de plusieurs espaces protégés, zone Natura 2000 « réseau de vallons d'altitude à caricion », site inscrit du plateau du Mont Cenis, APPB du Mont Cenis et du Vallon de Savine, et il est possible là aussi que des skieurs s'y aventurent.

Affirmer, comme le fait ce SCoT, que « cette fréquentation sera du même type que celle des skieurs de randonnée » ne résiste pas à l'analyse. Monter sur 100 m ou faire 1000 m de dénivelé, ce n'est pas du tout le même effort et l'on peut s'attendre à une multiplication des incursions dans ces espaces protégés et à des impacts dévastateurs pour la faune particulièrement vulnérable en hiver.

Quand à l'UTN S n°2 portant sur la création d'une liaison Albiez - Karellis et extension du domaine skiable alpin, il se réalise en partie sur les habitats remarquables faisant partie de la ZNIEFF de type 2 du Massif des Aiguilles d'Arves et du Mont Thabor. Ce projet est totalement disproportionné vis-à-vis de l'urbanisation, de la ressource en eau et de l'endettement et il hypothèque gravement les perspectives de développement d'un tourisme réellement durable sur ce secteur.

**Autre carence réglementaire : l'absence de données économiques exigées par l'article L 141-3 du code de l'Urbanisme.**

Cette carence ne permet pas d'apprécier la cohérence des projets touristiques avec l'ensemble de l'économie de la Maurienne.

Dans le DOO p.28, il est mentionné que « *en 2018, au regard des données connues, l'attractivité touristique des Alpes se trouve confrontée à de fortes incertitudes liées à des saisons hivernales de plus en plus aléatoires et qui se rétrécissent, du fait notamment des impacts du changement climatique sur l'enneigement, un pouvoir d'achat moyen des ménages qui est en baisse, un marché potentiel français également en stagnation.* »

En témoigne le stock des 94 537 lits froids décomptés p.32 du DOO soit 57 % du total des 166 408 lits touristiques. Il est prévu d'en réhabiliter seulement 11 567 et de construire 22 800 nouveaux lits dans une « fuite en avant » suicidaire.

Dans au moins six stations, l'âge moyen des remontées mécaniques est supérieur à 20 ans ce qui va nécessiter inévitablement des renouvellements. Dans ce contexte, il apparaît totalement illusoire de vouloir assumer à la fois la rénovation de l'existant et autant d'extensions nouvelles.

Sachant qu'en 2050, les difficultés d'enneigement concerneront l'ensemble des Alpes, que la raréfaction de la ressource en eau et le renchérissement de l'énergie affecteront gravement l'accès à un loisir énergivore, la mobilisation de sommes non évaluées, le sacrifice de la biodiversité et des paysages pour l'hiver au détriment du reste de l'année relèvent d'une erreur stratégique dont l'absence de chiffrage ne permet pas d'évaluer l'ampleur.

La banalisation des espaces naturels, son impact sur la biodiversité et la boulimie de déplacements mondiaux favorisent la propagation de pandémies comme en témoigne l'actuelle crise sanitaire.

Le SCoT du Pays de Maurienne est à la poursuite d'un modèle qui tente de capter une nouvelle clientèle internationale par des projets « haut de gamme » dont l'UTN S n°4 du Club Med de Valloire est un exemple démesuré et ce afin de compenser l'érosion de la fréquentation nationale, ce modèle ne répond pas aux défis du futur. Pire, il fait reposer l'économie touristique de la Maurienne sur le mythe de « l'avion gratuit » et la circulation illimitée des voyageurs d'un bout à l'autre de la planète. La crise que nous vivons actuellement du fait du Covid-19 est certes ponctuelle mais elle montre bien les limites de ce système, que les conséquences du changement climatique et l'obligation (légale et morale) qui nous est faite de lutter contre les causes du réchauffement conduisent à transformer.

L'article L 143-25 vous permet de notifier au Syndicat du Pays de Maurienne les modifications nécessaires concernant la consommation de l'espace ou la préservation des continuités écologiques.

Aussi, nous vous demandons de ne pas rendre cette version du SCoT exécutoire et d'intervenir afin de la mettre en concordance avec les dispositions du code de l'Urbanisme afin de revenir à un projet de territoire tenant compte des spécificités, des faiblesses mais des forces de ce dernier qui mérite bien mieux que l'actuel assemblage hétéroclite de projets d'aménagement au seul profit d'un tourisme hivernal dépassé et faisant fi des conséquences du changement climatique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

p/o les présidents de : FNE Auvergne Rhône-Alpes  
La Harde  
Mountain Wilderness  
Valloire Nature et Avenir  
Vivre et Agir en Maurienne

Richard Eynard-Machet  
président de FNE Savoie

